

PRIX DE L'ABONNEMENT.  
Par trimestre,  
Francs 11, pris au bureau.  
Francs 13, franco à la poste

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Explication du *Globe* sur l'intervention de la flotte anglaise sur les côtes d'Espagne. — Mission de M. Bowring. — Châtiments militaires. — Désordres à Valence et à Saragosse. — Nouveaux détails sur Mina. — Fonds publics. — Modifications au tarif des douanes françaises. — Nouvelles et faits divers.

## ANGLETERRE.

Londres, le 5 avril. — Nous sommes autorisés, dit le journal ministériel, le *Globe*, à démentir le bruit que le gouvernement aurait donné à nos bâtiments de guerre sur la côte d'Espagne l'ordre d'agir hostilement contre les carlistes. Cependant, dans des cas déterminés, il y aura de notre part une coopération plus active en faveur du gouvernement de la reine.

## FRANCE.

Paris, le 7 avril. — Le *Journal de Paris* dément ce soir la nouvelle qui avait circulé à la bourse de la découverte d'une grande conspiration par suite de laquelle 150 personnes auraient été arrêtées.

— MM. Bowring, Thomas et Pingle, formant la députation envoyée à Paris pour s'entendre avec le gouvernement au sujet des chemins de fer entre Londres, Paris et Bruxelles, ont eu hier au soir une audience du roi. Nous apprenons qu'ils ont été accueillis avec beaucoup de faveur. D'après les derniers calculs les frais de ces chemins de fer seraient moins considérables qu'on ne l'avait d'abord pensé; ils entraîneraient ensemble, tout au plus une dépense de quatre millions de livres sterling ou de cent millions de francs. Les capitalistes de Londres fourniraient sans hésiter toute cette somme; mais comme il faut s'entendre, pour l'exécution du plan, avec la France et la Belgique, et comme il importe de ne pas intéresser l'Angleterre seule à une pareille entreprise, la députation a profité de son séjour à Paris pour se mettre en rapport avec les grands capitalistes et les compagnies qui disposent de fonds destinés à des ouvrages de ce genre.

La députation britannique partira ce soir pour Bruxelles en passant par Lille. Les villes qui se trouvent sur la route des chemins de fer, obtiendront des facilités pour concourir à l'œuvre.

— Le *Moniteur* et plusieurs autres journaux publient ce matin une lettre qui leur est adressée par M. le maréchal Moncey, gouverneur des Invalides. Cette lettre contient ce qu'on savait déjà, quoi qu'en ait dit le *Journal de Paris*, c'est que le doyen des maréchaux de France, malgré ses 87 ans, avait fait une querelle personnelle de ses dissentiments avec M. le ministre de la guerre, maréchal Maison, sur l'administration intérieure de l'hôtel des Invalides.

Voici la lettre de M. le maréchal Moncey :

Paris, 6 avril.

Le roi a décidé que les faits signalés dans mon mémoire au président du conseil des ministres, contre l'administration des Invalides, seraient déferés à une commission d'enquête présidée par M. le maréchal comte de Lobau.

— Au moment où la commission va procéder à l'examen de ces faits, il m'importe essentiellement de rectifier une erreur grave dans le rapport présenté à S. M. par M. le ministre de la guerre.

— Il est dit dans ce rapport, de nouvelles plaintes élevées par M. le maréchal Moncey...

— M. le maréchal marquis Maison sait très-bien qu'il ne s'agit point de nouvelles plaintes.

— J'ai été amené à déléguer au conseil du roi tous mes actes comme gouverneur des Invalides, parce que la preuve m'était acquise qu'ils ont été appréciés sous l'influence de dispositions peu bienveillantes du ministre de la guerre envers moi, et le conflit soulevé à cette occasion ne me permettait plus de garder le silence.

— Le maréchal duc de Conéglano, gouverneur des Invalides, Moncey.

— A l'audience d'hier, M. le procureur-général Martin (du Nord), dans un long réquisitoire qui a duré près de trois heures, a développé les charges à l'appui de l'accusation. Il a donné des éloges à la conduite de Bray qu'il s'est efforcé de placer à l'abri du reproche d'être un agent provocateur. Il persiste dans l'accusation contre les frères Chaveau, Husson, Huillery, Hubert, Leroy, Léglantine, Duval, Dulac, Combes et Défont et abandonne la prévention à l'égard de la veuve Chaveau et de Boireau. Après le réquisitoire de M. Martin (du Nord) M. Ploque a présenté la défense des frères Chaveau et M. Bricquet celle de l'accusé Huillery.

Mrs. Ploque, Bricquet et Rittier ont ensuite porté la parole dans l'intérêt de la dame Chaveau, de ses fils, de Huillery, de Husson et de Leroy. Les défenseurs se sont surtout attachés à infirmer le témoignage de Bray qu'ils ont regardé comme spéculant sur des paroles sans portée de quelques étourdis, et ils ont reproché à l'accusation de chercher des éléments de conviction en dehors de la cause. M. Ploque a surtout insisté sur la tranquillité qu'on voit en ce moment régner de toutes parts, sur les nécessités d'indulgence qui se sont manifestées, et sur le système de conciliation auquel on paraît vouloir se ranger. Les plaidoiries continuent.

— M. Aubry Foucault, gérant de la *Gazette de France*, traduit devant la cour d'assises de la Seine comme prévenu d'attaque contre les droits que le roi tient du vœu de la nation, a obtenu hier, du jury, un verdict d'acquiescement.

— Une chose digne de remarque, c'est que, sans s'être concerté, on s'est occupé simultanément dans les deux pays les plus civilisés de l'Europe des moyens de diminuer les châtimens militaires. En même temps qu'on faisait à Londres une enquête pour savoir si l'on ne pouvait, sans inconvénient pour la discipline, supprimer les peines corporelles, entre autres la peine du fouet, une proposition était déposée à la chambre des pairs pour demander que, dans le code auquel l'armée est soumise, la pénalité fût mieux proportionnée aux délits.

Cette proposition, développée hier par son auteur, le général Lallemand, a été soutenue par quelques autres membres de la chambre et prise en considération. Quoique indirectement, M. de Laplace se trouve avoir répondu d'une manière convenable aux imputations du duc de Wellington contre l'armée française; il a très bien établi que, loin d'être indisciplinés, la plupart de nos soldats rentraient dans leurs familles, après leur temps de service, sans avoir essayé la moindre réprimande.

M. le général d'Ambrugeac a surtout insisté pour que l'on mit notre code militaire en harmonie avec notre code pénal civil. L'armée n'a point oublié sans doute qu'à une autre époque ce général a soutenu presque tout le poids de la discussion sur le projet d'un nouveau code en faveur de l'armée. Si elle n'a pas joui plus tôt des adoucissements qu'il voulait introduire dans cette partie de notre législation, la faute n'en doit être attribuée ni au zèle du général d'Ambrugeac, ni à sa persévérance. (Courr. Franç.)

— La *Revue des Deux Mondes* publie dans son dernier numéro un article sur le *Mouvement de la presse française en 1835*. Le nombre réel des publications a été de 4,656, et celui des feuilles typographiques de 82,298. Ce nombre s'est doublé depuis 1816. En réduisant le nombre du tirage à la moyenne de 1,500, on trouve que cent vingt-cinq millions de feuilles imprimées ont été l'œuvre de la librairie française en 1835. La *Revue des Deux Mondes* présente ensuite une classification des ouvrages dans l'ordre encyclopédique. La *Théologie* a eu la plus grande part dans les publications. Elle compte 708 ouvrages et 19 millions 500,000 feuilles imprimées. La *Philosophie générale* a eu 75 ouvrages; il est bien entendu que les brochures sont comprises dans ce nombre. *Jurisprudence*, 102 publications; *Politique générale*, 275 ouvrages; *Sciences exactes et expérimentales*, 74 ouvrages; *Sciences naturelles*, 91; *Médecine*, 191; *Arts industriels*, 178.

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, 2 avril :

— Des correspondances de Madrid portent que de nouveaux désordres ont éclaté dans les capitales de Valence et d'Aragon. A Saragosse, au départ du dernier courrier, les gardes nationaux demandaient en masse les têtes de plusieurs détenus carlistes. A Valence, le dernier gouverneur, envoyé avec des pouvoirs extraordinaires, pour réprimer et punir les émeutiers, s'est trouvé impuissant à remplir cette mission. L'effervescence était au comble dans la ville, et le gouverneur s'était vu forcé, comme son prédécesseur Caratalla, de chercher un refuge dans la citadelle.

— Les correspondances carlistes elles-mêmes avouent que les armes de la reine sont maintenant victorieuses sur tous les points de la Catalogne.

— On lit dans l'*Echo de la Frontière* :

« Nous recevons de Barcelonne, par voie particulière, les détails ci-après sur la personne et l'entourage de Mina, et sur l'état actuel de l'expédition à la tête de laquelle il se trouve placé :

« Nous ayons vu que nous considérions nous-mêmes comme exagérés une partie des détails qu'on va lire si nous ne connaissons la véracité habituelle de la personne dont ils émanent. Sans doute quelques-uns de ces détails sembleront tourner à la charge, et aller au-delà du vraisemblable. Pour qui cependant connaît l'Espagne et peut se faire une idée de ce que doivent être les hommes et les choses dans un tel pays en état de guerre civile, on concevra davantage tout ce qu'il peut y avoir de vrai dans les invraisemblances mêmes de la narration.

« La tenue ordinaire de Mina pendant son séjour à Barcelonne, est une mauvaise redingote bleue ou grise, sa coiffure un bonnet de loutre. Quand il entreprend une expédition militaire, il ne change pas de costume, seulement il y ajoute une couverture rayée de rouge, dont il se drapait à la manière des paysans Catalans. Dans les grandes revues de parade, il endosse une uniforme rapé de colonel, et un chapeau rond mal retapé remplace la casquette.

« Quand il est sorti de Barcelonne pour faire l'expédition à laquelle il est maintenant occupé, il était monté sur une mule grise, il n'aime pas les chevaux; la redingote bleue, le chapeau rond, la couverture ployée sur le devant de la selle un porte-manteau de cuir, des besaces couvrant les flancs de son peloton, des étriers très-courts qui lui maintenaient les

genoux à hauteur du ventre, tel était l'équipage brillant de l'homme et de la monture.

« Les officiers de son état major étaient le même bon goût, avec plus de luxe toutefois: les uns avaient des chapeaux à trois cornes de dimensions énormes, posés sur la tête chacun à sa manière, mais presque tous retombant en arrière; d'autres portaient des schakos très-bas et très-évasés de la partie supérieure, garnis de visières arrondies en façon de gouttière; des uniformes de toutes les couleurs, de coupes différentes, déboutonnés à moitié (ce que nous appelons débraillés), des cols de chemise assez sales montant jusqu'aux yeux, des sabots de bois pour étriers, des valises mal fermées d'où s'échappaient les guenilles de rechange, des casseroles, des marmites, des peaux de bouc pleines ou vides, attachées au-dessous, distinguaient ces braves gens des soldats qui les suivaient.

Quant à la capacité militaire de Mina, il est avéré que depuis qu'en sa qualité de capitaine-général il réunit en lui seul tous les pouvoirs civils, militaires, judiciaires, il n'a su tirer de sa position aucun avantage pour la province. Il est notoire, quoique les journaux nationaux s'attachent à le taire, que ses troupes sont mal organisées, mal payées, mal approvisionnées; bien qu'elles soient évaluées modérément à 20,000 hommes, il n'ose rien tenter qui sente l'audace ou l'énergie. Les factieux, autrefois réduits à se subdiviser en petites bandes, pour se jeter dans les montagnes dès qu'ils étaient attaqués, se rassemblent à présent en corps de 4,000 hommes, chacun, et battent chaque jour, en détail, les forces de Mina éparpillées sans aucune combinaison.

## BELGIQUE.

Bruxelles, 8 avril. (Trois heures.) — A l'ouverture de la bourse, il y avait tendance marquée à la baisse, on offrait à 45 1/4, argent 16 1/8, mais on a repris, il s'est présenté des achats à 46 1/4, par suite des cours soutenus d'Anvers. On dit Paris en baisse de 3/8 et Londres en hausse.

Après la cote on reste plus faible; Ardoin 46 1/8 argent 3 1/6 papier.

Anvers. (Deux heures.) — Ardoin 46 5/8 1/4 argent.

Amsterdam, 7 avril. — Ardoin 46, passive 15.

Londres, 5 avril. L'archevêque de Léon, administrateur financier de don Carlos, a quitté notre ville hier, se rendant en France par la Belgique, il est porteur de valeurs assez considérables, qu'il va tenter de remettre en personne au souverain de son choix. La police française le laissera sans doute circuler tout aussi librement que don Carlos.

N. B. Aux détails donnés par notre correspondance nous pouvons ajouter que Monseigneur de Léon, était à Bruxelles, il y a deux jours, qu'il a pris la route de Paris, et espère entrer facilement en Espagne.

Paris, 7 avril. Ardoin 46 7/8 (5/8 de baisse), passive 14 7/8, Banque de Belgique 117.

Bourse de Paris du 7 avril. — Les affaires étaient encore fort peu nombreuses aujourd'hui, et la rente a baissé de 5 c. Il semble du reste qu'il y ait incertitude parmi les spéculateurs depuis la liquidation. La rente d'Espagne était un peu moins ferme qu'hier.

On a reçu au jourd'hui des nouvelles de Madrid du 30 mars. Elles sont peu importantes, mais elles confirment la nouvelle que Mendizabal est sûr de la majorité dans la chambre des procuradores.

M. Ardoin est parti aujourd'hui pour Londres. On croit que son voyage se rattache aux négociations relatives au prochain dividende des fonds espagnols.

Lloyd bruxellois du 8 avril (9 heures du soir). — Belges, 101 1/2; Espagne, act. 46 P.; différée, 16 3/4; nouvelle dito, 00; passive, 15 0/1; Banque de Belgique, 116 A.; Société de comm., 128 3/8; Société nationale, 117 3/4; Banque Foncière, 96 1/2; Canaux, 105 A.; Haut-Fourn., 117; Flenu, 108 1/2; Levant 100; Hornu, 94 A.; Scllessin, 100; Ougrée, 103; Sars-Longchamps, 100; Chemin de fer, 000; Vennes, 000; St-Léonard, 100 P.; Chatelneau, 112 P.

— Hier, la reine des Français, les princesses Marie et Clémentine, et M. le prince de Joinville, sont arrivés à Bruxelles. L. M. sont partis pour Laeken à huit heures du soir.

— Lord Seymour, ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Bruxelles, est arrivé depuis deux jours en cette résidence.

— L'harmonie d'Ixelles a donné jeudi soir une sérénade à Mme de Bériot. Elle a exécuté, avec le talent et un ensemble parfait qu'on lui connaît, l'ouverture du *Cheval de Bronze*, des variations sur un thème de Kuffner, une valse allemande et un pot-pourri du *Siège de Corinthe*, arrangé par M. Demunck. Ce dernier morceau surtout a excité l'admiration des auditeurs. M. et Mme de Bériot ont fait l'accueil le plus aimable aux artistes composant l'harmonie.

## LIÈGE, LE 9 AVRIL.

Le collège électoral du district de Mons a élu, hier matin, membre de la chambre des représentants, M. Blagnies, qui a obtenu 154 voix. Son compétiteur, M. le comte Duval, a obtenu 109 voix.

— On lit ce qui suit dans un journal de cette ville :  
Au moment où l'on travaille à l'agrandissement de la ville, on nous communique à cet égard un nouveau projet. M. Mouton, fleuriste, propriétaire du vaste hôtel d'Argenteau, quai d'Avroy, vient de demander la permission à la régence d'ouvrir une rue à travers sa propriété, en lui abandonnant le terrain que la rue occuperait.

Cette rue, établie dans un des endroits les plus agréables de la ville, à côté des Bénédictines, presqu'en face de la rue qui conduit à la Cathédrale et à l'Université, joignent une de ses plus belles promenades, non loin du nouveau chemin de halage, aboutirait à la rue du Grand-Jonckeu, à proximité du pensionnat du Beauregard, et à la montagne de St-Gilles, servirait de communication avec le chemin de fer qui doit aboutir dans le voisinage, et procurerait par cela même beaucoup de parties de terrains pour les personnes qui voudraient bâtir.

Nos magistrats municipaux prendront sans doute en considération la demande de M. Mouton.

— La rentrée des élèves de l'École industrielle de la ville de Liège est fixée au lundi 11 avril à 7 heures du soir.

— La rentrée des classes au conservatoire royal de musique est fixée au 14 présent mois.

— On lit dans le *Journal de Commerce* d'Anvers, « Le jeune homme que quelques indices ont fait arrêter comme l'auteur du meurtre commis sur M. Janssens fils est toujours sous les verroux. Rien ne transpire sur les découvertes qu'aurait pu faire la justice ni les interrogatoires qu'à dû subir le prisonnier. »

— Un traité de commerce est sur le point de se conclure entre la Prusse et la Russie. On désire vivement en Allemagne que cette négociation réussisse dans l'intérêt des états composant l'association des douanes. Un fonctionnaire public de la Prusse vient de partir pour St-Petersbourg afin de hâter la conclusion de cette affaire.

— On écrit de Rome, 20 mars, qu'on y attend le grand *maestro* Rossini qui doit se rendre à Naples, où il a été mandé par le roi pour diriger dans la nouvelle église l'exécution d'une grand'messe de sa composition.

— La députation des états du Brabant a fait afficher dans les villes de Bruxelles et Louvain, ainsi que dans les communes de Meerbeek, Cortenberg, Everberg, Leeftael et Ixelles, la pétition de M. J. Verheyden, fabricant de billards, à Ixelles, en concession d'une mine de houille et de fer qu'il a découverte sous et entre les communes de Meerbeek, Cortenberg, Everberg et Leeftael, sur une étendue de 3,305 bonniers environ. Les oppositions et demandes en concurrence doivent être adressées dans les formes voulues par l'art. 26 de la loi du 27 avril 1810, endéans les quatre mois.

— On lit ce qui suit dans le *Globe* anglais :  
« On voit par un tableau des émolumens accordés aux membres du cabinet, tels qu'ils ont été fixés en 1830 par une commission de la chambre des communes, que ces émolumens sont ainsi arrêtés : au premier ministre, premier lord de la trésorerie, 5,000 liv. sterl. ; au secrétaire d'état au département de l'intérieur, 5,000 ; — des colonies, 5,000 ; — des affaires étrangères, 5,000 ; au président du conseil, 2,000 ; au président du bureau du contrôle, 3,500 ; au secrétaire d'état de la guerre, 2,400 ; au premier lord de l'amirauté, 4,500 ; au lord du sceau privé, commissaire des bois et forêts, 4,000 ; au président du bureau de commerce, 2,000 ; au chancelier du duché de Lancastre, 2,000. Total, 45,400 liv. sterlings. Tandis que les douze principaux membres du cabinet, occupés à gouverner le royaume-uni, ne coûtent à l'état que 45,400 liv., douze officiers de la cité qui veillent aux intérêts de 122,000 individus seulement coûtent 54,830 liv. st. ; différence, 9,350. Il est superflu en présence de ce relevé comparatif, d'insister beaucoup sur la nécessité de réformer les dépenses du corps municipal. »

### INFLUENCE DES MODIFICATIONS AU TARIF DES DOUANES FRANÇAISES SUR L'INDUSTRIE BELGE.

#### Les machines. (2<sup>e</sup> Article.)

Nous avons agité hier la question des modifications proposées au tarif des douanes françaises dans ses rapports avec la fabrication des machines ; mais nous n'avons pas eu la prétention de la résoudre ; car l'œuvre de M. Passy, comme nous l'avons déjà dit, est fort obscure, et trouverait sans aucun doute, beaucoup de difficultés dans l'application. On peut espérer du reste que la discussion que subira le projet de tarif devant les chambres

françaises, éclairera les divers points qui pourraient donner matière à contestation.

Il semble résulter du projet, comme nous l'avons exposé hier, que l'une des bases de la liquidation du droit pourra être le poids du métal employé dans la machine. Cette interprétation de la loi résulte de ces expressions du projet : « La liquidation du droit, à la valeur, ne pourra pas amener une perception inférieure à une fois et demie le droit dont chaque espèce de métal serait passible au poids. »

La conséquence de cette disposition de la loi est, nous semble-t-il, que le droit à percevoir sur une machine, ne pourra jamais descendre au-dessous de celui que paierait le même poids de métal brut ; mais il pourra descendre jusque là ; ce sera à la rigueur le *minimum* du droit ; car quel serait sans cela le but de la spécification du projet que nous venons de citer.

Prenez maintenant un exemple qui pourra faire ressortir les difficultés sur lesquelles nous appelons l'attention.

L'importateur arrive à la frontière avec une machine d'origine belge ; il déclarera, dit le projet, le poids du métal de chacune des pièces qui composent l'article qu'il veut introduire ; puis il y ajoutera sans doute la valeur du travail ; mais de façon à se rapprocher le plus possible du *minimum* du droit dont nous avons parlé ; toutefois en agissant ainsi, sera-t-il à l'abri de la *préemption* ? On serait tenté de le croire par la raison même de la fixation d'un *minimum* ? Mais c'est là cependant un point sur lequel il faudra des apaisements.

Ensuite quand l'importateur aura acquitté le droit sur le prix du poids, au bureau frontière, comme nous venons de l'expliquer, n'y aura-t-il lieu à aucune réclamation ultérieure de la part de l'administration de la douane ? C'est là encore un point sur lequel il faudra des explications à nos fabricants.

Enfin, des machines dans lesquelles il entre du bois, comme les cardes, les drosses, les métiers à filer, les loupes à volant, etc. ; nous semblent devoir donner lieu à des difficultés pour la perception du droit.

Il faut toutefois espérer comme nous l'avons dit en commençant, que la discussion du projet de M. Passy amènera des explications, et peut être aussi des modifications importantes, puisque la commission chargée de l'examen de la loi sur les douanes, a proposé, par l'organe de M. Ducos, d'admettre en franchise de droit les machines à vapeurs et chaudières, destinées à la navigation entre la France et les pays étrangers.

Un des griefs que nous pouvons articuler contre le projet de M. Passy, c'est qu'il n'apporte aucun changement à l'état de nos rapports avec la France pour deux articles importants de notre fabrication ; nous voulons parler des *draps* et de la *coutellerie*. N'y aurait-il donc aucun moyen de forcer la France à modifier les dispositions de son tarif contre la fabrique de Verviers ? celle-ci ne pourrait-elle provoquer de la part de notre législation la levée de la prohibition qui frappe les draps de la France ? et remplacer les prohibitions par un droit analogue à celui que paient les draps de la Prusse. — Certes, la brillante industrie de Verviers n'a rien à redouter sur son propre marché de la concurrence française. On sait d'ailleurs que les draps de nos voisins pénètrent chez nous par la voie de la fraude. Il n'y a point en Belgique un seul marchand-tailleur qui ne soit à même de fournir un habit de drap de Sedan à qui le lui commande. La prohibition n'est donc, nous semble-t-il, sous aucun rapport, favorable à notre industrie.

Cependant en présence de l'abolition de la prohibition, nous pensons que la France serait forcée d'entrer, un peu plus tôt, un peu plus tard, dans la voie où nous aurions eu l'honneur de la devancer. C'est, nous semble-t-il, une question qui peut appeler l'attention des industriels de Verviers.

Le ministre de l'intérieur, par un arrêté du 4 avril, vient de nommer la commission chargée de juger les copies réduites des plus beaux tableaux de Rubens.

Elle se compose de MM. le comte F. de Robiano, Hérès, Madou, Verboeckhoven, Wappers.

C'est, comme on sait, à M. Dewasne Pletinckx, éditeur de l'œuvre de Rubens, que doivent s'adresser les jeunes artistes qui veulent concourir.

— Voici la situation générale des travaux sur toute la ligne du chemin de fer : d'Ostende à la frontière de Prusse les plans sont entièrement terminés et les travaux sont en activité sur plusieurs points, savoir : de Malines à Termonde ; de Louvain à Tirlemont, et de Tirlemont à Waremme ; les sections de Termonde à Gand et de Malines à Louvain sont adjugées ; celle de Waremme à Liège est mise en réadjudication, et tout fait présu-

mer enfin que les travaux seront adjugés sur toute l'étendue de la ligne avant peu de temps.

(Les plans d'Ostende à la frontière peuvent être terminés ; mais nous espérons qu'ils ne sont point arrêtés, surtout ceux qui concernent la section de Liège.)

\*\*\* La *Mort de Kléber* a obtenu hier un grand succès sur notre théâtre. La pièce offre plusieurs tableaux militaires qui ont produit beaucoup d'effet. Au premier acte le public a surtout applaudi à une charge de cavalerie française contre des mameloucks, exécutée avec une énergie qui a vraiment électrisé l'assemblée. Plusieurs combats singuliers entre des hussards et des Arabes ont été aussi très habilement simulés. On n'a pas moins applaudi à un cavalier du désert arrivant sur la scène à bride abattue, pour remettre un message au général Kléber. La prise du Caire, scène dans laquelle des cavaliers s'élançant au galop et au milieu des coups de fusils et de la fumée, jusqu'aux frises du théâtre, a fait trembler tous les spectateurs. Cette pièce fait beaucoup d'honneur aux cavaliers et aux chevaux de la troupe de M. Gauthier, qui se meuvent entre les arbres en toiles et sur les montages de carton tout comme s'ils avaient pleine carrière. — Plusieurs brillants uniformes d'officiers et de généraux, ont remarqués, celui de M. Léopold surtout chargé du rôle de Kléber. Le mélange des costumes orientaux aux vives couleurs, avec les uniformes européens produisait un effet très-pittoresque. — Si le temps ne nous pressait, nous donnerions plus de développement à l'éloge qu'a mérité la mise en scène vraiment prodigieuse de ce drame, dont l'annonce, il faut bien l'avouer, avait fait naître certaine défiance.

Nous dirons toutefois que dans l'intérêt de l'illusion, il faudrait, s'il est possible, plus de monde encore sur la scène. Peut-être serait-il bon aussi d'envelopper les pieds des chevaux pour diminuer le bruit qu'ils font sur le plancher. Le sable de l'Égypte n'est point sonore. — A ces conditions, nous prédisons à l'entrée des Français au Caire un succès que c'est peut-être le cas d'appeler pyramidal.

De la fortune, de la jeunesse, de vrais amis et un bon cuisinier, voilà la clé du paradis terrestre, mais malheureusement on ne peut pas en jouir sans la santé, et pour la rétablir la médecine est bien conjecturale et souvent bien en défaut, c'est pourquoi quand on est pas gravement malade *cura te ipsum* il faut être son propre médecin et se borner à modifier son régime alimentaire, et sous ce rapport aucun comestible ne peut être comparé au KAFFEA nouvelle substance Orientale aussi efficace qu'elle est agréable, comme le prouvent les rapports des sociétés qui l'ont analysée et approuvée, ce qui a mérité à M. DE-LAMORY, un brevet d'importation accordé, par ordonnance royale. (Voir aux annonces.)

### VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins, dans le but de faciliter le service de l'entreprise du nettoyage de la commune et en conformité des réglemens de la voirie, invitent les habitants à faire le dépôt des baquets ou mannes de cendres à la porte de leur demeure chaque jour, même les dimanches et fêtes, avant sept heures du matin ; les prévenant, d'ailleurs, que tout retard peut avoir pour conséquence le défaut d'enlèvement de ces cendres.

A l'hôtel de ville, le 6 avril 1836.  
Le président du collège, Louis JAMME.  
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

### ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 8 AVRIL.

Naissances : 6 garçons, 5 filles.  
Décès : 3 hommes, 4 femmes, savoir : F. Maximilien Joseph Hodeige, âgé de 25 ans, brossier, rue Frères Michel, célibataire. — Joseph Dubois, âgé de 22 ans, soldat au 5<sup>e</sup> régiment de ligne, célibataire. — François Stegers, âgé de 21 ans, soldat au 1<sup>er</sup> régiment de ligne, célibataire. — Blanche Marie Josephine Daussoigne, âgée de 18 ans, sans profession, rue de la Cathédrale.

### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Demain dimanche, deuxième et dernière représentation la *Mort de Kléber* ou l'entrée des Français au Caire, drame du cirque olympique en 3 tableaux ;  
Précédé de *Recette pour marier sa Fille*, vaudeville en un acte

Le spectacle sera terminé par le *Commis et la Grisette*, vaudeville en un acte.

### TAXE DU PAIN, du 9 avril.

Pain de seigle, 20 centimes.  
Pain moitié seigle et moitié froment, 29 c.  
Pain de ménage, 40 c. au lieu de 39 c.

## ANNONCES.

### GRAND DIVERTISSEMENT, DIMANCHE,

CHEZ LAURENT LHOEST, A ANS,  
ANCIENNE MAISON NANETTE.  
On y trouvera toutes sortes de RAFFRAICHISSEMENTS, bon VIN et HOUGARDE.

### GHAYE, FILS,

RUE VINAVE D'ILE, N<sup>o</sup> 36,  
Vient de RECEVOIR de Paris un ASSORTIMENT de CHAPEAUX en CASTOR et en SOIE, Mode de Longchamps.

UN JEUNE HOMME de 21 ans, parlant le français, l'allemand et le hollandais, désire se placer comme apprenti dans une maison de commerce. — S'adresser à M. le commissaire KIRSCH, pour avoir des renseignements. 197

## LE SIEUR BURHENNE,

ci-devant chargé de recueillir des souscriptions pour mon compte, n'étant plus attaché à mon établissement, j'ai l'honneur d'en informer le public, pour que les demandes qui me sont destinées me soient à l'avenir adressées directement. Liège, le 6 avril 1836.

M. R. BEAUFAYS, libraire. 244

On CHERCHE un REMPLACANT pour la milice. — S'adresser au n° 1078, sur la Batte. 306

A LOUER un BATIMENT propre à faire une DISTILLERIE rue St Séverin, n° 58. S'y adresser. 240

On demande une FILLE DE QUARTIER. — S'adresser au bureau de cette feuille.

MARDI PROCHAIN 12 AVRIL, M. FEITLINGEK

PREMIER CHANTEUR DU THÉÂTRE ALLEMAND, D'AMSTERDAM, DONNIRA UN

## CONCERT

DANS LA SALLE DE SOCIÉTÉ D'EMULATION.



## PROGRAMME.

### PREMIÈRE PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Ouverture.
- 2<sup>o</sup> Air de *Robin de Bois*, chanté par M. Feitlinger.
- 3<sup>o</sup> Variations pour le violon, exécutées par M. Jahn.
- 4<sup>o</sup> Air d'*Actéon*, opéra nouveau d'Auber, chanté par Mme. Teissère.
- 5<sup>o</sup> Fantaisie pour la flûte, exécutée par M\*\*\*, amateur.

### DEUXIÈME PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Ouverture.
  - 2<sup>o</sup> Romances, chantées par M. Feitlinger.
  - 3<sup>o</sup> Fantaisie sur des motifs de *Guillaume Tell*, pour violon et piano, exécutée par MM. Jahn et Joseph Massart.
  - 4<sup>o</sup> Rondo d'*Actéon*, chanté par Mme. Teissère.
  - 5<sup>o</sup> Air varié pour le violoncelle, exécuté par le jeune Vandethyden.
  - 6<sup>o</sup> Air d'*Othello*, chanté par M. Feitlinger.
- On commencera à sept heures du soir.  
Prix d'entrée : 3 francs.

Pour les souscripteurs ou les personnes qui prendront des cartes à l'avance, 2 francs.

## MAGASIN DE MODES, SOIERIES ET NOUVEAUTÉS,

RUE DE LA RÉGENCE, A LIÈGE.

M. TILMANT a l'honneur d'annoncer son retour de Paris, avec un très-beau choix de chapeaux, lingeries et nouveautés dans ce qu'il a paru de plus élégant et de plus joli. 212

A VENDRE, à prix modéré, une belle couple de CHEVAUX, hors d'âge, bien appareillés, rue du Vert-Bois, n° 337. 496

## VENTE D'IMMEUBLES.

Le mardi 49 avril 1836, à 10 heures du matin, chez M. Dortu à Dalhem, les enfans de feu G. J. Collette, de Fouron-le-Comte, feront exposer en VENTE publique, par le ministère de M<sup>e</sup> FLECHET, notaire à Warsage, les IMMEUBLES ci-après détaillés; savoir :

- 1<sup>o</sup> Une maison, cour, grange, écuries, étables, jardin et prairie, le tout tenant ensemble, d'une contenance de 17 perches 44 aunes, situé au bas du village et commune de Fouron-le-Comte, joignant à Claesens, à Smeets et au chemin.
  - 2<sup>o</sup> Environ 34 perches 87 aunes de bois, au lieu dit : Hoogbosch, même commune, joignant à Gaspar Huynen et à la ferme de Libeck.
- Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire FLECHET, à Warsage. 238

## VENTE DÉFINITIVE

D'UNE

## MAISON DE COMMERCE

En l'étude de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, il sera procédé le 11 avril 1836, à 10 heures du matin, à la VENTE aux enchères publiques :

D'une belle et bonne MAISON DE COMMERCE, située à Liège, vis-à-vis du Palais, au coin de la rue de la Grande-Tour, n° 306, avec cour; elle est composée au rez-de-chaussée d'une très-grande boutique, d'un vestibule servant de cabinet, d'une grande place à manger, belle et grande cuisine, deux pompes, l'une à l'eau de puits, et l'autre à l'eau de pluie, de trois belles pièces avec foyers au 1<sup>er</sup> étage, au 2<sup>e</sup>, même distribution, au 3<sup>e</sup>, trois jolies petites chambres et beaux greniers.

Cette maison est dans l'état le plus parfait; elle est aussi l'une des mieux situées de la ville pour toute espèce de commerce.

L'adjudicataire aura la faculté de constituer en rente les deux tiers du prix de vente.

S'adresser audit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire. 207

## BELLE VENTE D'EFFETS D'HABILLEMENT, POUR CESSATION DE COMMERCE.

Lundi, 18 avril 1836, à deux heures de relevée, chez le soussigné, rue sur la Batte, n° 1084, à Liège, consistant en capottes de draps de différentes couleurs et qualités, pantalons d'été, gilets, marchandises, etc. Au comptant. — L'on pourra voir ces objets pendant deux jours avant la vente. FISSETTE. 245

## VENTE DE BOIS SCIÉS, A AHIN.

Le 18 avril 1836 à une heure de relevée, on VENDRA à l'enchère dans le chantier du sieur Stassart, à Ahin près de Huy :

Une très-forte partie de bois sciés consistant en planches, quartiers doubles et simples, feuilletés, horons et fonçures depuis 6 jusqu'à 22 pieds en partie secs et de 1<sup>re</sup> qualité, marchés, posselets, quantité de terrasses et wères; le tout en bois de chêne.

Madriers de frêne et de noyer et plateaux de frêne, 260 bois de fusil de chasse, mousquetterie et carabine.

Planches de bois blanc, poutres, vernes, etc. A crédit et à la recette du notaire LOUMAYE. 248

## A VENDRE,

Avec la plus grande facilité de paiement,

UNE

## PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET RURALE,

Se trouvant dans la plus heureuse situation, à 2 1/2 lieues de Liège.

Cette propriété, toute d'origine patrimoniale, consiste :

1<sup>o</sup> En une belle habitation de maître, avec jardins, anglais et potagers; bois; bosquets; sources, étangs et quantité d'autres accessoires très avantageux;

2<sup>o</sup> En une ferme, dont l'exploitation est productive et très facile.

Le tout, presqu'en un seul gazon et dans le meilleur état possible.

L'acheteur pourrait jouir et posséder immédiatement.

Au besoin, l'on traiterait séparément de la vente des objets, sommairement indiqués sous le n° 1<sup>er</sup>.

S'adresser, pour renseignements, plus ample et la communication des titres, au notaire SERVAIS, à Liège, place derrière le Spectacle, n° 857. 240

Lundi, 18 avril 1836, à dix heures du matin, le notaire SERVAIS procédera, en son étude, à Liège, à l'ADJUDICATION publique et sans possibilité de surenchérir ensuite, d'une PIÈCE de terre, située à Jenette, en lieu nommé *Riche-Beuf*, d'une contenance de 52 perches, 34 aunes (2 verges grandes), aboutissant à la dame veuve Jérôme, au sieur Lékane, au chemin de Doncel et à la dame veuve de Paschal Delville.

Il sera facultatif à l'acheteur de diviser le paiement en trois termes.

S'adresser au notaire, pour indications ultérieures. 242

A VENDRE, en masse ou en détail, 18 à 19 bonniers de TERRE à labour, située à Montzen, au canton d'Aubel. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, rue du Spectacle, n° 857. 244

## VENTE

POUR

## SORTIR DE L'INDIVISION,

D'UN

## BEAU CORPS DE FERME,

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Le 15 avril 1836, à deux heures de relevée, chez M. Hendrick, hôtel des Pays-Bas, à Dolhain-Limbourg, les enfans de feu M. Jean Pierre NYSSSEN, de Vilers, commune de Bilstain, feront exposer en VENTE aux enchères, par le ministère du notaire soussigné, le CORPS DE FERME qu'ils possèdent audit Vilers, consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardin et six prairies, mesurant environ huit bonniers métriques (presque tous fonds de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes) ne formant qu'un ensemble, sauf deux prairies séparées des autres par un chemin, tenant aux biens de MM. de Reul, Robert, Mmes. veuve Xhoffray et Laloire.

Cette propriété est en très-bon état et il y a sûreté et facilité de paiement pour l'acquéreur.

S'adresser au notaire soussigné, ancienne étude de M. LYS, à Verviers. A. VOISIN, notaire. 91

VILLE DE LIÈGE — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur H. Dessain, tendante à ce qu'on supprime le chemin vicinal dit *Chera*, dont une partie est située sur la commune de Liège, et qu'on lui en cède l'emplacement pour être réuni à sa propriété du Beau-Mur, au delà du faubourg d'Amercoeur.

Arrêtent :

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux et le présent affiché, tant sous le perron de l'hôtel de ville, qu'à la porte de l'église de St-Remacle. On peut, dans les 15 jours, prendre connaissance du plan au secrétariat de la régence, et faire sur la suppression et l'aliénation demandes, telles observations que l'on jugera utiles.

A l'hôtel de ville, le 6 avril 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY

## AVIS.

A MM. LES MÉDECINS ET CHIRURGIENS,

PILULES VÉGÉTALES BALSAMIQUES.

D'Extraits de Cubèbes.

De DESMARQUAIS, pharmacien à Orléans;

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES.

Ce nouveau médicament, garanti sans mercure, guéri radicalement, en huit jours toutes les affections récentes ou invétérées, sans que les malades aient recours à aucune espèce de tisane ni régime sévère: il peut être pris dans le plus grand secret, et permet ainsi aux malades de vaquer librement à leurs affaires.

Prix : 4 francs la boîte.

Trois boîtes suffisent pour un traitement.

S'adresser chez J. JANNE, pharmacien, rue Vinave-d'He, n° 47, à Liège, seul dépositaire. 234

## VENTE

D'UNE

## BELLE ET RICHE BIBLIOTHÈQUE

ET D'AUTRES OBJETS.

Lundi neuf mai 1836, à deux heures de relevée et jours suivans, à la même heure, les notaires GILKINET et BIAR vendront en l'étude de ce dernier, rue Vinave-d'Isle n° 43, à Liège la riche et belle bibliothèque provenant de Milord Crewe, pair d'Angleterre, décédé à sa propriété de Bois l'Évêque, quartier du Sud de la ville de Liège;

Au nombre des ouvrages rares et précieux qui se trouvent dans cette bibliothèque, on compte beaucoup de manuscrits et une grande quantité d'éditions Elzevirs; le tout en très bon état.

Et le jeudi 19 du même mois, à deux heures de relevée et jours suivans, à la même heure, lesdits notaires VENDRONT à la propriété sus désignée, tous les arbustes et plantes d'orangerie, de serre et ananas qui s'y trouvent, notamment lauriers, orangers d'une grosseur extraordinaire, citronniers, myrtes jasmins, grenadiers, oleanders, figuiers etc, plus une grande quantité de plantes de serre tempérée.

Argent comptant.

## VENTE

D'UNE

## PROPRIÉTÉ RURALE,

SITUÉE

PRÈS DE LA NEUVILLE EN CONDROZ,

A TROIS LIEUES DE LIÈGE.

Le lundi 18 avril 1836, à 11 heures précises du matin, le notaire GILKINET VENDRA aux enchères, en son étude, rue Féronstrée n° 588 :

Une BELLE FERME appelée la Brassine, consistant en un quartier de maître, composé de sept places, greniers et caves, en une habitation pour le fermier et bâtimens d'exploitation, jardin légumier et grand bosquet garni d'arbres fruitiers en plein rapport, étangs bien peuplés, bois, vergers et terres arables, le tout d'une contenance d'environ 36 bonniers 17 perches 89 aunes (41 bonniers et demi ancienne mesure), situé dans la commune de Rotheux Rimièrre, canton de Seraing, province de Liège.

Des plantations considérables de différentes essences ajoutent à la valeur de cette propriété, et une pièce d'eau considérable qui baigne les bâtimens, permet d'y établir une distillerie ou brasserie.

Les communications avec Liège, sont fréquentes et faciles par la Grande Route de cette ville, à Terwagne.

S'adresser, pour voir le cahier des charges, et obtenir de plus amples renseignements, en l'étude dudit Maître GILKINET. 416

## VENTE.

D'UNE

## BELLE PROPRIÉTÉ,

A LONGDOZ.

Le lundi, 25 avril 1836, à 2 heures après dînée, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> MOXHON, notaire à Liège, en son étude, rue Hors-Château, n° 482, à la VENTE aux enchères d'une belle propriété située à Longdoz, ville de Liège, divisée en deux lots, composés comme suit :

### PREMIER LOT.

Un vaste corps de bâtimens, côté n° 252, avec jardins cotillages devant et derrière, contenant 9 perches, 47 aunes ou 2 verges grandes, 4 petites, joignant du couchant au chemin de Longdoz, du nord à M. Nicolas Piette, du levant et midi au lot suivant.

### DEUXIÈME LOT.

Une terre à cotillage avec bâtiment d'habitation et fournil, contenant 34 perches, 33 aunes, ou 8 verges grandes, joignant du couchant au chemin de Longdoz, du nord au 1<sup>er</sup> lot et à M. Nicolas Piette, du levant à M. Léonard Collard, et du midi à la ruelle hanson, laquelle aboutit à la nouvelle route.

Cette propriété, au bord de l'Ourte, près du nouveau pont de Longdoz et de la nouvelle route, offre un bel emplacement pour toute espèce de fabrique; elle sera d'abord vendue en deux lots, et puis en masse; l'adjudicataire aura de grandes facilités pour le paiement.

S'adresser pour connaître les plans, titres et conditions audit notaire MOXHON. 814

## Vente DÉFINITIVE ET SANS REMISE D'UNE MAISON, SITUÉE RUE SUR LE CHAFFOUR, A LIÈGE.

Maitre LAMBINON, notaire à Liège, exposera en VENTE, en son étude, sise rue derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège le lundi 18 avril 1836, à 2 heures de relevée, une MAISON, cotée n° 547, avec cour, pompes, circonstances et dépendances, située rue sur le Chaffour à Liège, sur la mise à prix de 8,000 fr.  
S'adresser audit notaire. 487

## FACILITÉ DE SURENCHÈRE D'UN 20<sup>e</sup> DU PRIX,

Jusqu'inclus le 21 avril 1836, à 5 heures de relevée.

1<sup>o</sup> Une MAISON, grange, étable, fournil, cour et dépendances avec 19 verges grandes de jardin et prairie y contigus, formant un ensemble, situé aux Bruyères, commune de Jupille, adjudgé moyennant . . . . . fr. 4550.

Cette maison par sa situation sur une hauteur dans un endroit très agréable et de plus sanitaire, jouit des points de vue les plus beaux et pourrait fort bien convenir pour une maison de campagne, n'étant d'ailleurs éloignée de la grande route de Jupille, que d'une distance de dix minutes.

2<sup>o</sup> Une pièce de terre de 2 verges grandes 10 petites, située au même endroit, adjudgée au prix de fr. 440

3<sup>o</sup> Et une idem d'une verge grande 10 petites, située encore au même endroit, au prix de fr. 270.

Il y a toute sécurité pour acquérir et des facilités pour le paiement.  
S'adresser au notaire LAMBINON, en son étude, place derrière l'Hôtel-de-Ville n° 1002 à Liège, pour connaître les conditions de la vente. 239

## ADJUDICATION DE RENTES.

Le lundi 30 avril 1836, à 2 heures de relevée, M<sup>e</sup> LAMBINON, notaire à Liège, VENDRA aux enchères publiques, en son étude, sise place derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège, les RENTES annuelles et perpétuelles dont la désignation suit :

LOT	MONTANT des RENTES ANNUELLES.				CAPITAUX	NOMS ET PRENOMS DES débiteurs et leur demeures.
	Fls.	Bbt.	Frs.	Cent.		
1 <sup>o</sup>	20	0	23	70	474 00	Jh. Sougnez et consors, au Rivage en Pot, commune d'Angleur.
2 <sup>o</sup>	17	0	20	66	413 20	Jean Renette, à Grivegnée.
3 <sup>o</sup>	9	03	4	04	222 80	François Brassine, au Rivage en Pot.
4 <sup>o</sup>	4	0	4	86	97 20	Evrard Clerbois, à Angleur.
5 <sup>o</sup>	32	0	38	89	972 45	Les enfants Léon. Gathoye à Magnée.
6 <sup>o</sup>	12	0	14	59	291 80	Les enfants Daissomont, à Romsée.
7 <sup>o</sup>	16	0	19	45	389 00	Idem.
8 <sup>o</sup>	12	0	14	59	361 67	Henri Monseur, au Rivage en Pot.
9 <sup>o</sup>	4	setiers	22 lit.	85 d.		Jean Joseph Vannée Id.

Ces rentes sont payées régulièrement à leurs échéances et dûment conservées par des titres nouveaux et des inscriptions. S'adresser au notaire LAMBINON, pour avoir communication des titres et des conditions. 49.

Le mardi 12 de ce mois, dix heures du matin, le notaire PAQUE procédera, pardevant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons de l'Est et du Nord de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, à la

### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

## D'UNE MAISON,

SISE A LIÈGE, RUE DERRIÈRE LE PALAIS, N° 52, avec cour, bâtiments et terrasse derrière, sur la mise à prix de 12,000 francs et aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire. 225

## RAJEUNISSEMENT ET LONGEVITÉ.

Une ordonnance du roi en autorise la vente et il a été approuvé par la Société des sciences physiques et chimiques.

### BREVETÉ DU GOUVERNEMENT

## KAÏFFA

### ANALEPTIQUE ET PECTORAL

On délivre gratis l'instruction ou conseils hygiéniques aux convalescens, aux femmes, aux enfans et aux vieillards.

Cette nouvelle substance importée d'Orient par M. DELAMORY, guérit à peu de frais les gastrites, gastro-entérites et remplace avec avantage toutes les pâtes et sirops pectoraux pour la guérison radicale des toux opiniâtres, rhumes négligés, phthisie, asthme et crachement de sang. Comme ANALEPTIQUE la KAÏFFA remédie à la stérilité des femmes, donne de l'embonpoint et rétablit en peu de temps les forces épuisées par l'âge, les travaux ou les maladies, il empêche l'alté-

On délivre gratis la brochure intitulée conseils aux gens du monde sur l'art de prolonger la vie et la santé, suivis de réflexions pratiques sur la Médecine usuelle, l'Hygiène domestique et les moyens de rajeunissement par un docteur médecin de la faculté de Paris. 236

## VENTE D'IMMEUBLES.

Le lundi 16 mai 1836, à 9 heures du matin, il sera procédé par devant M<sup>e</sup> CHOKIER, juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue mont Saint-Martin, par le ministère de M<sup>e</sup> MOXHON, notaire à Liège, à ce commis par jugement du tribunal civil de première instance séant à Liège, du 5 mars présente année; à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES dont la désignation suit:

### COMMUNE DE LOUVEIGNÉE.

1<sup>o</sup> Une maison de campagne, bâtie à la moderne, située à Blindéff, avec écurie, fournil, prairie, jardin et cour, le tout ne formant qu'un ensemble, occupé par M. Jean-François Gailard, et tenant du midi à l'église de Blindéff et des autres côtés à des chemins.

### COMMUNE DE VOTEM.

2<sup>o</sup> Une terre de 52 perches 31 aunes (12 verges grandes) sise en lieu dit Filomé, tenant du levant à Louis Maghin, du midi à Jean-Georges Renard de Fexhe-Lins, du couchant à Nicolas Malaise de Rocour, du nord audit Renard, exploitée par la veuve Jean Renson-Beaujean de Votem.

### COMMUNE DE GRANDVILLE.

3<sup>o</sup> Une terre de 52 perches 31 aunes (12 verges grandes) sise en la campagne d'Yenne, tenant de trois côtés à Germeau et du quatrième au notaire Lejeune de Waremmé.

4<sup>o</sup> Une terre de 32 perches 69 aunes (7 verges grandes 10 petites), sise en lieu dit Trixhe à Yenne, tenant de deux côtés à Mottard de Malaxhe, d'un troisième à la fabrique de Lens et du quatrième à Thibault.

Ces deux dernières terres sont exploitées par Jean Malchair de Granville et Henri Thibault de Lens sur Ger.

### COMMUNE DE WIHOGNE.

5<sup>o</sup> Une terre de 47 perches 29 aunes (10 verges grandes 17 petites), sise derrière Paifve, tenant d'un côté à Gérard Missert, d'un autre à Tilkin, et des deux autres côtés au Séminaire de Liège; exploitée par Tilman Lecharlier de Wihogne.

Le même jour, 16 mai 1836, à 2 heures de relevée, il sera exposé en VENTE aux enchères publiques, pardevant M<sup>e</sup> MOXHON, notaire, en son étude, rue Hors-Château, à Liège.

## VILLE DE LIÈGE.

1<sup>o</sup> Une belle et grande maison à porte cochère, avec remise écurie, cours et jardin, sise rue fond St-Servais, n° 151, occupée par M. Maquinay.

2<sup>o</sup> Une maison, située Outre-Meuse, rue Pont de Pierres, cotée 47, occupée par Jean-Joseph Maréchal, menuisier, tenant à André Joseph Rabes et la veuve Devin et faisant le coin des rues Pont de Pierres et Petite-Bèche.

### COMMUNE DE XHENDREMAEL.

3<sup>o</sup> Une terre de 13 perches 8 aunes (3 verges grandes) située près des Marlières de Xhendremael, tenant d'un côté à Jacques Pironnet, de l'autre à Henri Paque.

### COMMUNE DE WIHOGNE.

4<sup>o</sup> Une terre de 43 perches 59 aunes (10 verges grandes), tenant d'un côté aux hospices civils de Liège, d'un autre à Renier Baré, d'un troisième à Jean Marquet.

5<sup>o</sup> Une autre de 43 perches 59 aunes (10 verges grandes), sise aux Marlières de Wihogne, tenant d'un côté à Louis Detroz, d'un autre à Mottard, d'un troisième aux enfans Jean Pirlot.

Les trois terres ci-dessus désignées sont exploitées par Tilman Lecharlier de Wihogne.

### COMMUNE DE PAIFVE.

6<sup>o</sup> Une terre de 71 perches 10 aunes (17 verges grandes), située à la Chavée, tenant du levant à Laurent Lhoest et Fayvekenne, du midi à Mottard, du couchant à Franckenne et du nord à Antoni.

7<sup>o</sup> Une terre de 52 perches 31 aunes (12 verges grandes), située sous le Thiers, tenant du levant et midi à Antoni, du couchant à Salmon maréchal et du nord aux pauvres de Paifve.

8<sup>o</sup> Une terre de 37 perches 5 aunes (8 verges grandes 10 petites), située au-dessus du bois, tenant du levant à Noël Maréchal, du midi et nord à Antoni, du couchant à Mottard.

9<sup>o</sup> Une terre de 45 perches 20 aunes (8 verges grandes 10 petites), sise dessus le fossé du Lebida, tenant du levant et nord à la veuve Paschal Antoni, du midi à Hubert Antoni et du couchant à la veuve Jacques Antoni.

Les terres désignées aux n° 0 inclus 9, sont exploitées par la veuve Jean Riga de Paifve.

Les amateurs des immeubles bâtis pourront les voir; savoir: les maisons de Blindéff et du Pont de Pierre, tous les jours, et la maison du fond St-Servais, seulement les mardi et vendredi de chaque semaine, l'après-midi de 3 à 5 heures.

Les conditions sous lesquelles ces ventes auront lieu, présentent toutes sécurités et des facilités de paiement. On pourra en prendre connaissance à partir du 25 avril 1836 en l'étude dudit notaire MOXHON, au bureau de M. le juge de paix susdit et en l'étude de M. Louis DEJAER, homme de loi, place Ste-Claire, n° 135, à Liège, dépositaire des titres de propriété. 22

## BOURSES.

PARIS, LE 7 AVRIL

FONDS PUBLICS.	SOUS précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant. . . . .	107 95	107 95
"    "    fin courant. . . . .	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant. . . . .	82 00	82 00
"    "    fin courant. . . . .	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp. . . . .	102 20	102 15
"    "    fin courant. . . . .	00 00	00 60
Esp. Dte. ac. 5 <sup>o</sup> J. 1 <sup>er</sup> nov. comp. . . . .	47 1/2	46 7/8
"    "    fin cour. . . . .	00 00	00 00
"    Dte. diff. sans int. compt. . . . .	16 5/8	16 5/8
"    Dte. pass. sans int. compt. . . . .	15 0/0	14 7/8
"    Emp. des cort. J. de mai 1834. . . . .	00 00	00 00
"    "    fin cour. . . . .	00 00	00 00
"    Empr. royal. J. de juill. 1834. . . . .	00 00	00 00
"    "    fin cour. . . . .	00 00	00 00
"    Rente 3 p. c. J. d'avril 1834. . . . .	00 00	00 00
"    "    fin cour. . . . .	00 00	00 00
"    Rente perp. J. de juill. 1834. . . . .	00 00	00 00
"    "    fin courant. . . . .	00 00	00 00
Coupons cortés. . . . .	00 00	00 00
Rome. Rs. 5 p. c. compl. . . . .	105 00	105 00
"    "    fin courant. . . . .	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1831, compt. . . . .	102 3/4	102 7/8
"    "    fin cour. . . . .	000 00	000 00
Banque de Belgique. . . . .	116 1/2	117 0/0

### LONDRES, LE 5 AVRIL.

3 <sup>o</sup> consolidés. . . . .	91 3/4	Escompte. . . . .	00 00
Bel. em. 1832 C. D. . . . .	103 3/4	Différées. . . . .	21 0/0
Holl Dette active. . . . .	56 1/4	Passives. . . . .	14 1/2
Id. 5 p. c. . . . .	0-0 0/0	Russie. . . . .	109 0/0
Portugais, 5 p. c. . . . .	81 3/4	Bésil. Emp. 1834. . . . .	86 0/0
Id. 3 p. c. . . . .	00 0/0	Mexicains, 5 p. c. . . . .	36 0/0
Espagne. Cortés. . . . .	46 0/0	Colomb. . . . .	00 00

### AMSTERDAM, LE 7 AVRIL.

Dette active. . . . .	56 5/16	Rente française. . . . .	00 0/0
"    différée. . . . .	1 3/12	Métalliques. . . . .	100 1/4
Billet de chance. . . . .	24 7/8	Russie, H. et C. . . . .	105 0/0
Syndic. d'amort. . . . .	98 0/0	Esp. rente perp. . . . .	00 0/0
"    3 1/2. . . . .	82 1/4	Naples falconnet. . . . .	95 1/2
Soc de comm. . . . .	143 3/4	Brsiliens. . . . .	86 3/4

### ANVERS, LE 8 AVRIL.

#### CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam. . . . .	3/4 7/8 p.		
Rotterdam. . . . .	3/4 1/2 p.		
Paris p <sup>r</sup> fr. 100. . . . .	pair.	5/8 p.	1/4 p.
Londres p <sup>r</sup> Estr. . . . .	12 08 3/4	11 42	A 0 0/0
Ham. p <sup>r</sup> 40 HB. . . . .	35 1/8	34 15/16	34 13/16 A
Bruxelles. . . . .	1/4 1/2 p.		
Gand. . . . .	1/4 1/2 p.		

### FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE			fl. 500		145 1/2 A
D'ANVERS.			BRÉSIL.	5	
Dette activ. 5	(05 0/0)	A	E. à L. 1824		00 0/0
"    différ.	44	P	ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B. Guebh.	5	
Emp 48 m.	5	101 3/4	R. P. à Am	5	
A. B. 1835.			Emp. 1834		47 46 1/3 8A
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortés à P.		
Dette act.	4 1/2		"    à l.		
Rte. remb.	2 1/2	97 3/4	ditto Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	103	Cert. Falc.	5	94 1/4 A
Lots fl. 100.		226	ÉTAT-ROM.		
"    fl. 250.	1	430	levée 1832.	5	102 P
"    fl. 500.	4	681	à An. 1834.	5	100 3/4 A
POLGNE.					
Lots fl. 300.		117 0/0			

Au commencement de la bourse nous étions très fermes. Ardoin ouvert 47, 46 7/8 A 3/4 et puis on a connu la bourse de Londres du 6 courant, qui annonce 1/2 0/0 de baisse sur les Ardoins. Cela fait qu'on a fait 46 5/8 1/2, 3/8 et resté 46 1/4 A. On ne connaît pas les cours de Paris.

Petite rue de la Bourse, 2 1/2 heures.  
Ardoin 46 1/2 cours. — Dette passive 15 P. — Ancien différé 63 1/4.

### BRUXELLES, LE 8 AVRIL.

Emp. R., fin cour	101 1/2	P	Synd. d'amort.	00
"    pr. à 1 mois	00 1/0	D	Lost. r. av. cour.	97 1/2 P
Dette active. . . . .	54 1/2	P	"    inscrip.	103
Empr. de 1832. . . . .	98 3/8	P	"    Métalliques. . . . .	94 1/2 P
Act. Société Gén.	787 1/2	A	Naples. . . . .	101 3/4 A
So. de Com. de civ	128 5/8	P	Rome. . . . .	00 0/0
Ban. de Belgique	116 0/0	A	Brsil. Rotsch. . . . .	46 1/2 P
So. du c. de S.-O	106 0/0	P	Emp. Ard. 1835. . . . .	00 0/0
S. Hauts-Four.	117 0/0	P	Emp. Guebh. . . . .	00 0/0
Wasme-Hornu. . . . .	96 0/0	P	"    à Ams. . . . .	00 0/0
Bauq. lonc. . . . .	96 0/0	P	Fin cour. . . . .	46 3/4 P
S. du Cha. Flenu.	108 1/2	A	D. différée. . . . .	00 0/0
Sclassin. . . . .	101 0/0	A	Id. 1835. . . . .	00 0/0
Société nationale.	118 0/0	J	Cortés à Paris. . . . .	10 0/0
Gal.-Rus. ad. Br.	00 0/0	P	"    à Londres. . . . .	10 0/0
Levant de Flenu.	000	P	Coup. Cortés. . . . .	10 0/0
Charb. d'Ougrée.	103 0/0	A	CHANGES.	
Sars-Longchamps	000	A	Amsterdam. . . . .	010 p.
Fourn. des Vennes	000 0/0	P	Londres ct. . . . .	0 0/0
St-Léonard. . . . .	100 0/0	A	"    2 mois. . . . .	0 0/0
Dette active. Hol.	55 1/4	A	Paris. . . . .	

### ARRIVAGES AU PORT D'ANVERS DU 8 AVRIL.

Le schooner anglais City of Exeter, c. Robertson, ven. de Londres, ch. de coton, etc.  
Le schooner anglais Mary Gray, cap. Allen, v. de Londres sur lest.  
Le pleyt belge Neptune; c. Peters, v. de Londres, ch. de sucre, coton et tabac.  
La galjace honovrien Emanuel, c. Heeren, v. de Aaroes, ch. d'avoine.  
Le brick prussien Sirène, c. Schultz, v. de Memel, ch. de graine de lin, orge et avoine.

H. LIGNAC, Imp. du Jour. rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège